

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 2-1553 rév. 5**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

AIRPARIF

N° SIREN : 316465236

Satisfait aux exigences de la norme
Fulfils the requirements of the standard

NF EN ISO/CEI 17025 : 2005

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

MATERIAUX DE REFERENCE / CHIMIE
REFERENCE MATERIALS / CHEMISTRY

réalisées par / *performed by :***AIRPARIF****7, rue Crillon
75004 PARIS**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/CEI 17025 : 2005 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté (cf. communiqué conjoint ISO/ILAC/IAF de janvier 2009)

Accreditation in accordance with the recognised international standard ISO/IEC 17025 : 2005 demonstrates technical competence for a defined scope and the operation of a laboratory quality management system (re. Joint IAF/ILAC/ISO Communiqué dated January 2009).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **22/05/2018**Date de fin de validité / *expiry date* : **31/07/2019**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Chimie Environnement,
The Pole Manager,

Stéphane BOIVIN

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 2-1553 Rév 4.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 2-1553 [Rév 4](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 2-1553 rév. 5

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

AIRPARIF
7, rue Crillon
75004 PARIS

Dans son unité :

- AIRPARIF - Siège social

Elle porte sur : voir pages suivantes

Unité technique : AIRPARIF - Siège social

L'accréditation porte sur :

MATERIAUX DE REFERENCE / CHIMIE / Gaz (mélanges de gaz)					
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Etendue de mesure (mol.mol ⁻¹)	Meilleure incertitude relative (mol.mol ⁻¹)	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Bouteille basse concentration ou Système de dilution avec bouteille haute concentration	Concentration en CO Gaz de complément : air (O ₂ + N ₂)	$7,6.10^{-6} \leq C \leq 9,9.10^{-6}$	$\pm (1,3.10^{-2} \times C - 1,0.10^{-8})$	Comparaison à des étalons réalisés par méthode gravimétrique Analyse par infrarouge avec roue de corrélation	NF X 43-056
	Concentration en CO Gaz de complément : air (O ₂ + N ₂)				
Bouteille basse concentration	Concentration en NO Gaz de complément : azote (N ₂)	$170.10^{-9} \leq C \leq 220.10^{-9}$	$\pm (1,0.10^{-2} \times C + 1,0.10^{-9})$	Comparaison à des étalons réalisés par méthode gravimétrique et dilution au dernier niveau Analyse par chimiluminescence	NF X 43-056
		$680.10^{-9} \leq C \leq 880.10^{-9}$			
Système de dilution avec bouteille haute concentration	Concentration en NO Gaz de complément : air (N ₂ + O ₂) ou azote (N ₂)	$170.10^{-9} \leq C \leq 220.10^{-9}$	$\pm (1,0.10^{-2} \times C + 1,0.10^{-9})$		
		$680.10^{-9} \leq C \leq 880.10^{-9}$			
Bouteille basse concentration ou Système de dilution avec bouteille haute concentration	Concentration en NO ₂ Gaz de complément : air (N ₂ + O ₂)	$170.10^{-9} \leq C \leq 220.10^{-9}$	$\pm (1,0.10^{-2} \times C + 1,0.10^{-9})$	Comparaison à des étalons réalisés par méthode gravimétrique et dilution au dernier niveau Analyse par chimiluminescence	NF X 43-056
		$680.10^{-9} \leq C \leq 880.10^{-9}$			
Bouteille basse concentration	Concentration en NO _x Gaz de complément : azote (N ₂)	$170.10^{-9} \leq C \leq 220.10^{-9}$	$\pm (1,0.10^{-2} \times C + 1,0.10^{-9})$	Comparaison à des étalons réalisés par méthode gravimétrique et dilution au dernier niveau Analyse par chimiluminescence	NF X 43-056
		$680.10^{-9} \leq C \leq 880.10^{-9}$			
Système de dilution avec bouteille haute concentration	Concentration en NO _x Gaz de complément : air (N ₂ + O ₂) ou azote (N ₂)	$170.10^{-9} \leq C \leq 220.10^{-9}$	$\pm (1,0.10^{-2} \times C + 1,0.10^{-9})$		
		$680.10^{-9} \leq C \leq 880.10^{-9}$			

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les étalonnages en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

MATERIAUX DE REFERENCE / CHIMIE / Gaz (mélanges de gaz)					
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Etendue de mesure (mol.mol ⁻¹)	Meilleure incertitude relative (mol.mol ⁻¹)	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Bouteille basse concentration ou Système de dilution avec bouteille haute concentration ou Système à perméation	Concentration en SO ₂ Gaz de complément : air (N ₂ + O ₂)	$85.10^{-9} \leq C \leq 110.10^{-9}$	$\pm (3,0.10^{-2} \times C - 1,0.10^{-10})$	Comparaison à des étalons réalisés par perméation Analyse par fluorescence ultra-violet	NF X 43-056
Générateur	Concentration en O ₃ Gaz de complément : air (N ₂ + O ₂)	$42.10^{-9} \leq C \leq 55.10^{-9}$	$\pm (1,5.10^{-2} \times C + 1,0.10^{-9})$	Comparaison à des étalons réalisés par Génération UV Analyse par photométrie ultra-violet	NF X 43-056
		$85.10^{-9} \leq C \leq 110.10^{-9}$			
		$102.10^{-9} \leq C \leq 132.10^{-9}$			
		$127.10^{-9} \leq C \leq 165.10^{-9}$			
		$170.10^{-9} \leq C \leq 220.10^{-9}$			
		$204.10^{-9} \leq C \leq 264.10^{-9}$			
Bouteille basse concentration ou Système de dilution avec bouteille haute concentration	Concentration en C ₆ H ₆ Gaz de complément : air (N ₂ + O ₂)	$75.10^{-9} \leq C \leq 100.10^{-9}$	$\pm (2.10^{-2} \times C)$	Comparaison à des étalons réalisés par méthode gravimétrique Analyse par chromatographie en phase gazeuse	NF X 43-056
Bouteille basse concentration ou Système de dilution avec bouteille haute concentration	Concentration en C ₇ H ₈ Gaz de complément : air (N ₂ + O ₂)	$75.10^{-9} \leq C \leq 100.10^{-9}$	$\pm (2.10^{-2} \times C)$	Comparaison à des étalons réalisés par méthode gravimétrique Analyse par chromatographie en phase gazeuse	NF X 43-056
Bouteille basse concentration ou Système de dilution avec bouteille haute concentration	Concentration en C ₈ H ₁₀ Gaz de complément : air (N ₂ + O ₂)	$75.10^{-9} \leq C \leq 100.10^{-9}$	$\pm (2.10^{-2} \times C)$	Comparaison à des étalons réalisés par méthode gravimétrique Analyse par chromatographie en phase gazeuse	NF X 43-056

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les étalonnages en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

Les incertitudes élargies correspondent aux aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages (CMC) du laboratoire pour une probabilité de couverture de 95%.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **22/05/2018** Date de fin de validité : **31/07/2019**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager

Christophe MALOT

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 2-1553 Rév. 4.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr